

Nous ne sommes pas relativistes

Vincent de Coorebyter

En 1993, dans son encyclique *Veritatis Splendor*, le pape Jean-Paul II s'inquiétait de voir la liberté devenir un principe absolu. La liberté, observait-il, se voit désormais comme la source des valeurs : les valeurs et les catégories morales ne sont plus des principes transcendants que nous essayons de respecter, mais sont l'œuvre de la liberté elle-même. Chaque individu pense être à l'origine de ses jugements et se donne dès lors le droit de décider par lui-même de ce qu'il estime être bon ou mauvais, juste ou injuste.

En conséquence, ajoutait Jean-Paul II, la vérité est entrée en crise. Dans ce cadre d'auto-affirmation de la liberté, il n'existe plus de vérité commune mais seulement *des* vérités, des morales et des conceptions de la société qui coexistent dans une indifférence mutuelle, chaque individu ayant pour objectif prioritaire d'être en accord avec ses propres convictions. Et cet état de fait, remarquait le pape, est entériné par les sciences humaines, qui ont démontré que les règles de la vie en société varient dans le temps et dans l'espace, dépendent des circonstances et de l'histoire, ne possèdent pas de valeur intrinsèque mais reflètent la variété des mœurs et des habitudes que les groupes humains se sont forgées. On finit ainsi, déplorait le pape, par concevoir la morale d'une façon relativiste.

Vingt ans après, le constat dressé par Jean-Paul II est plus actuel que jamais. Pour la plupart, nous admettons le pluralisme des jugements et des pratiques, nous plaçons la vérité dans la dépendance de la liberté, nous reconnaissons à autrui le droit d'avoir des convictions différentes des nôtres. Émancipés de la Nature voire de Dieu, nous admettons que rien n'autorise quiconque à imposer ses principes à ses voisins, et, davantage encore, nous refusons que nos voisins nous imposent les leurs. S'ils venaient à s'y risquer, nous n'hésiterions pas à leur signifier que leurs convictions ne valent que pour eux et que nous n'entendons pas nous y plier.

Il paraît donc évident que nous sommes devenus relativistes en matière de normes sociales, et ce constat n'est pas de maigre importance. Il sous-tend notamment une bonne partie des débats qui se sont développés autour de la façon d'organiser nos sociétés multiculturelles, marquées par la présence de populations issues de l'immigration. Les revendications en faveur de la reconnaissance des identités culturelles et du droit à l'expression du fait religieux s'appuient en effet largement sur cette auto-affirmation de la liberté individuelle dont s'inquiétait le pape dans son encyclique.

Ces revendications reviennent à demander à la société d'accueil d'être cohérente avec elle-même, d'assumer son pluralisme et son relativisme. Elles prennent acte du fait que les démocraties contemporaines reconnaissent et organisent la pluralité des convictions, que ce soit au travers de la compétition électorale ou des myriades de forums qui donnent aux citoyens l'occasion de défendre leur point de vue personnel. Elles demandent aux pays d'immigration de respecter les grandes déclarations des droits de l'homme auxquelles ils adhèrent, et, en conséquence, de ne pas enlever aux étrangers le bénéfice de leur citoyenneté. En mettant en avant l'égalité des droits et des convictions, ces revendications peuvent bouleverser l'ordre établi, voire imposer de revoir les législations existantes, mais il s'agit, là encore, d'un impératif de cohérence : la démocratie suppose que toutes les lois soient modifiables et que chacun puisse participer à l'élaboration collective de la loi.

Ces revendications, que l'on qualifie généralement de multiculturalistes, s'appuient donc sur les principes mêmes de la société d'accueil. Là où leurs adversaires y voient souvent un risque de communautarisme, elles constituent pour leurs partisans une déclinaison moderne du libéralisme, comme le souligne un des principaux théoriciens de ce courant de pensée, Will Kymlicka. Elles rejoignent en tout cas les traits caractéristiques de notre société dont s'inquiétait Jean-Paul II, puisqu'elles ajoutent de la diversité à la diversité, de l'altérité au pluralisme : elles tendent à élargir le spectre des valeurs présentes dans la société, à briser les limites des clivages et des courants hérités de l'histoire européenne, à reconnaître d'autres manières de vivre, de penser et de « faire société ».

Mais c'est là, précisément, que le débat coince, que des tensions apparaissent, et qu'il s'avère qu'en réalité nous ne sommes pas relativistes – ou en tout cas, pas seulement. On en trouve une illustration éclatante dans le cas de cet employé de la Ville de Bruxelles, un Belge converti à l'islam, qui a été licencié pour avoir refusé de serrer la main de son échevine, Karine Lalieux, et pour avoir affirmé qu'il continuerait à le faire puisque sa religion lui interdit de toucher des femmes.

Sur son blog, le 16 mai dernier, Henri Goldman s'interrogeait sur les fondements juridiques d'un tel licenciement et cherchait, surtout, à ramener l'événement à de plus justes proportions. Il expliquait ainsi que le fait de se serrer la main n'était rien de plus qu'une coutume locale, une convention que l'on ne connaît pas au Japon, par exemple, et qui évolue dans le temps comme toutes les conventions, ainsi qu'en atteste la tendance actuelle à la disparition des poignées de main entre hommes.

L'observation paraît exacte, mais elle n'explique rien. Car si nous n'avions affaire ici qu'à une convention, qu'à une coutume contingente et superficielle, son non-respect par un employé n'aurait jamais justifié un licenciement. On ne met pas un employé à la porte parce qu'il n'observe pas une coutume : on le licencie (à tort ou à raison) parce qu'il a enfreint une règle, une norme professionnelle ou sociale.

On voit ainsi, sur ce banal exemple, que nous ne sommes pas tout à fait relativistes et que nous n'entendons pas le devenir. Bien entendu, comme Jean-Paul II l'avait perçu, nous sommes convaincus de la pluralité des points de vue, et conscients de notre incapacité à convertir autrui à nos valeurs. Mais le fait de revendiquer notre propre liberté de jugement et de reconnaître celle des autres ne nous empêche pas d'avoir des convictions profondes et de vouloir les défendre. De même, le fait qu'une norme sociale n'ait émergé que récemment dans une société n'enlève rien à

l'importance que nous lui accordons : il en va précisément ainsi de l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines, conquête tardive et imparfaite mais qui est devenue, pour une foule de raisons, un principe cardinal de notre société.

Une partie des crispations autour de l'islam n'a pas d'autre cause. Car, bien évidemment, le refus de sombrer dans le relativisme est partagé par tous. Les revendications multiculturalistes n'existeraient pas si des migrants ne voulaient pas préserver un certain nombre de traditions ou de croyances : le multiculturalisme en appelle au relativisme des sociétés libérales pour faire reconnaître de nouvelles valeurs, mais il ne relativise pas ces valeurs elles-mêmes. Et c'est précisément parce que ces valeurs sont parfois affirmées avec force (comme dans le cas de fillettes contraintes de porter le voile ou de cet employé refusant de toucher une femme) que la société d'accueil craint de se laisser déborder par elles. Ce qui gêne certains, lorsqu'une femme veut porter le voile dans l'exercice d'une fonction de juge ou d'enseignante, ce n'est pas l'affirmation d'une croyance : c'est la prééminence accordée à cette croyance, qui risque de déteindre sur la manière d'exercer la fonction. Il y a là un choc entre deux convictions, car nous avons assimilé, en Belgique, un héritage typiquement européen, fait d'influence protestante et de rationalisme : la distance à l'égard de nos propres croyances, qui nous rend méfiants devant toute forme de radicalisme, voire simplement devant une foi profonde. Cette distance nourrit le relativisme, mais nous n'entendons pas y renoncer pour autant : le relativisme est plus complexe qu'il n'y paraît.

Cet article a été publié dans : *Le Soir*, 29 mai 2013, p. 15.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Vincent DE COOREBYTER, « Nous ne sommes pas relativistes », *Les analyses du CRISP en ligne*, 29 mai 2013, www.crisp.be.